

RAPPORT N° 06/1-40
au Conseil Municipal

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
TABLEAU DES EMPLOIS
MISE A JOUR

Le Conseil Municipal a compétence, aux termes de l'Article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'organisation des services communaux. Il lui appartient donc de créer et de supprimer les emplois, après avis du Comité Technique Paritaire.

Les emplois ainsi créés sont répertoriés dans un document intitulé « Tableau des Emplois ».

Ce document existe mais doit être complété et maintenu à jour.

Il vous est proposé aujourd'hui un Tableau actualisé avec des créations et des suppressions d'emplois, sans conséquence sur les finances communales et sur la situation des agents en poste. Le Tableau a reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire lors de sa séance du 13 janvier 2006.

S'agissant des créations envisagées pour des postes à pourvoir, elles correspondent à l'enveloppe budgétaire réservée au personnel.

Néanmoins, le Tableau des Emplois nécessite périodiquement des ajustements en fonction des mouvements du personnel, lesquels vous seront soumis régulièrement.

Par ailleurs, il inclut désormais à la fois les agents titulaires et non titulaires occupant un poste permanent.

Enfin, de nouvelles dispositions réglementaires ont apporté des modifications au niveau des grades de la catégorie C avec notamment la suppression de l'échelle 2 et la suppression du cadre d'emplois des Conducteurs Territoriaux. Leur prise en compte nécessite la transformation d'un certain nombre d'emplois.

Je vous demande donc d'adopter le Tableau des Emplois de la collectivité établi au 31 décembre 2005, tel qu'il figure en annexe au présent Rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**DELIBERATION N° 06/1-40
du Conseil Municipal
en séance du mardi 14 février 2006**

OBJET

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
TABLEAU DES EMPLOIS
MISE A JOUR**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur l'avis favorable du Comité Technique Paritaire consulté le 13 janvier 2006 ;

Sur le RAPPORT N° 06/1-40 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le Tableau des Emplois établi au 31 décembre 2005, figurant en annexe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **20 FEV. 2006**



**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
AU 31 DECEMBRE 2005**

Emplois créés		Postes	
Nature	Nombre	Pourvus	A pourvoir
<i>Filière administrative</i>			
Directeur général des services	1	1	
Directeur général adjoint des services	5	5	
Administrateur hors classe	2		2
Administrateur	1		1
Directeur territorial	8	7	1
Attaché principal de 2ème classe	5	3	2
Attaché	50	43	7
Rédacteur-chef	9	8	1
Rédacteur principal	7	6	1
Rédacteur	72	67	5
Adjoint administratif principal de 1ère classe	17	17	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	43	42	1
Adjoint administratif	149	142	7
Chef de standard téléphonique	1	1	
Agent administratif qualifié	341	331	10
Agent administratif qualifié à temps non complet de 27 h 21	38	37	1
Agent administratif qualifié à temps non complet de 02 h 24	1	1	
Agent administratif qualifié à temps non complet de 26 h 56	1	1	
Agent administratif qualifié à temps non complet de 30 h 30	5	2	3
Agent administratif qualifié à temps non complet de 30 h 00	3	3	

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
AU 31 DECEMBRE 2005**

Emplois créés		Postes	
Nature	Nombre	Pourvus	A pourvoir
<i>Filière Animation</i>			
Animateur principal	1	1	
Animateur	10	10	
Adjoint d'animation	21	5	16
<i>Filière médico-sociale</i>			
Médecin hors classe	1	1	
Médecin	1		1
Puéricultrice cadre de santé	1	1	
Vétérinaire	1	1	
Assistant socio-éducatif principal	1	1	
Infirmier de classe supérieure	1	1	
Infirmier de classe normale	2	1	1
Educateur chef de jeunes enfants	2	1	1
Educateur principal de jeunes enfants	2	2	
Educateur de jeunes enfants	3	3	
Auxiliaire de puériculture chef	4	3	1
Auxiliaire de puériculture principal	6	6	
Auxiliaire de puériculture	28	28	
Agent social qualifié de 2ème classe à temps non complet de 18 h 20	1	1	
Agent social qualifié de 2ème classe à temps non complet de 30 h 00	2	2	
Agent social qualifié de 2ème classe à temps non complet de 28 h 00	26	26	
Agent social qualifié de 2ème classe à temps non complet de 26 h 56	3	3	

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
AU 31 DECEMBRE 2005**

Emplois créés		Postes	
Nature	Nombre	Pourvus	A pourvoir
<i>Filière médico-sociale</i> (suite)			
Agent social qualifié de 2ème classe à temps non complet de 23 h 56	1	1	
Agent social qualifié de 2ème classe à temps non complet de 15 h 00	6	6	
Agent spécialisé des écoles maternelles de 2ème classe	5	5	
Agent spécialisé des écoles maternelles de 2ème classe à temps non complet de 31 h 00	3	3	
Agent spécialisé des écoles maternelles de 2ème classe à temps non complet de 30 h 30	7	4	
Agent spécialisé des écoles maternelles de 2ème classe à temps non complet de 30 h 00	19	19	
Agent spécialisé des écoles maternelles de 2ème classe à temps non complet de 27 h 21	324	324	
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe à temps non complet de 27 h 21	1	1	
<i>Filière Police</i>			
Chef de service de police	2	2	
Chef de police	10	9	1
Brigadier chef principal	16	14	2
Brigadier - Brigadier chef	6	4	2
Gardien principal	4	4	
Gardien	18	16	2

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
AU 31 DECEMBRE 2005**

Emplois créés		Postes	
Nature	Nombre	Pourvus	A pourvoir
<i>Filière sportive</i>			
Conseiller des activités physiques et sportives	7	6	1
Educateur des activités physiques et sportives hors classe	9	9	
Educateur des activités physiques et sportives de 1ère classe	8	8	
Educateur des activités physiques et sportives de 2ème classe	51	45	6
Opérateur principal des activités physiques et sportives	1	1	
Opérateur qualifié des activités physiques et sportives	3	3	
<i>Filière culturelle</i>			
Bibliothécaire	4	4	
Attaché de conservation du patrimoine	1	1	
Professeur d'enseignement artistique hors classe	1	1	
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	1	
Professeur d'enseignement artistique de classe normale ou Assistant spécialisé d'enseignement artistique	1		1
Assistant qualifié de 1ère classe	1	1	
Assistant qualifié de 2ème classe	3	2	1
Assistant de hors classe	2	2	
Assistant de 1ère classe	2	2	
Assistant de 2ème classe	8	6	2
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	14	14	

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
AU 31 DECEMBRE 2005**

Emplois créés		Postes	
Nature	Nombre	Pourvus	A pourvoir
<i>Filière culturelle</i>			
<i>(suite)</i>			
Assistant d'enseignement artistique	1	1	
Agent qualifié du patrimoine de 2ème classe	6	4	2
Agent du patrimoine	28	28	
Emploi spécifique	1	1	
<i>Filière technique</i>			
Directeur général des services techniques	1	1	
Ingénieur en chef hors classe	1		1
Ingénieur en chef	2	1	1
Ingénieur principal	16	15	1
Ingénieur	8	7	1
Technicien territorial supérieur chef	22	21	1
Technicien territorial supérieur principal	9	8	1
Technicien territorial supérieur	40	38	2
Contrôleur de travaux en chef	1		1
Contrôleur principal de travaux	1	1	
Contrôleur de travaux	10	9	1
Agent de maîtrise principal	23	18	5
Agent de maîtrise qualifié	18	18	
Agent de maîtrise	62	47	15
Agent de salubrité qualifié	1	1	
Agent de salubrité	36	36	
Agent technique en chef	7	7	
Agent technique principal	30	30	

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
AU 31 DECEMBRE 2005**

Emplois créés		Postes	
Nature	Nombre	Pourvus	A pourvoir
<i>Filière technique</i> (suite)			
Agent technique qualifié	167	163	4
Agent technique qualifié à temps non complet de 27 h 21	53	53	
Agent technique qualifié à temps non complet de 23 h 56	3	3	
Agent technique	524	516	8
Agent technique à temps non complet de 30 h 00	72	72	
Agent technique à temps non complet de 27 h 21	6	6	
Agent technique à temps non complet de 26 h 56	32	32	
Agent technique à temps non complet de 23 h 56	206	206	
Agent technique à temps non complet de 23 h 00	1		1
Agent technique à temps non complet de 21 h 20	1	1	
Agent technique à temps non complet de 18 h 20	56	56	
Agent des services techniques	401	379	22
Agent des services techniques à temps non complet de 18 h 14	1	1	
Agent des services techniques à temps non complet de 27 h 21	4	4	
Agent des services techniques à temps non complet de 22 h 29	1	1	
Agent des services techniques à temps non complet de 17 h 31	2	2	

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
AU 31 DECEMBRE 2005**

Emplois créés		Postes	
Nature	Nombre	Pourvus	A pourvoir
<i>Filière technique</i> (suite)			
Agent des services techniques à temps non complet de 17 h 30	2		
Agent des services techniques à temps non complet de 13 h 41	2	2	
Agent des services techniques à temps non complet de 11 h 12	1	1	
Agent des services techniques à temps non complet de 10 h 16	17	17	
Agent des services techniques à temps non complet de 30 h 00	1	1	
Agent des services techniques à temps non complet de 28 h 00	1	1	
Agent des services techniques à temps non complet de 23 h 56	16	16	
Agent des services techniques à temps non complet de 18 h 20	16	16	
Agent des services techniques à temps non complet de 31 h 00	8	8	
Agent des services techniques à temps non complet de 30 h 30	15	12	3
Agent des services techniques à temps non complet de 27 h 30	8	6	2
Agent des services techniques à temps non complet de 27 h 00	6	3	3
Agent des services techniques à temps non complet de 24 h 30	1	1	
Agent des services techniques à temps non complet de 23 h 00	7	4	3
Agent des services techniques à temps non complet de 20 h 00	1	1	

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
AU 31 DECEMBRE 2005**

Emplois créés		Postes	
Nature	Nombre	Pourvus	A pourvoir
Filière technique	<i>(suite)</i>		
Agent des services techniques à temps non complet de 19 h 00	1		
Agent des services techniques à temps non complet de 12 h 00	1	1	
Autres			
Contrat à durée indéterminée	2	2	
TOTAL	3 375	3 211	164

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du mardi 14 février 2006
et annexé à la Délibération n° 06/1-40

